EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 juin 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept juin deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Grégory BERNARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Louis COUSTÈS, Fabienne MONTEL à François BARRIÈRE**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du voeu et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE quitte la séance avant le vote de la question n°9.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 37

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Mme Nicaise JOSEPH ne prend pas part au vote.

Subventions de fonctionnement

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

A ce jour, il est rappelé que le reste à répartir de la ligne budgétaire 2014 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement alloué à des associations à caractère social est de 11 210 euros.

Afin d'établir la répartition budgétaire pour les associations travaillant dans le domaine social, il vous est demandé de bien vouloir examiner les dossiers suivants et de proposer pour chacun un montant de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014.

Banque Alimentaire Auvergne

L'association Banque Alimentaire Auvergne a pour but, dans une démarche de solidarité, d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies en partenariat avec des associations et des organismes sociaux sur les quatre départements d'Auvergne. Cette aide vise à promouvoir une alimentation de qualité et créatrice de lien, facteur de retour à une vie normale pour ces personnes.

En 2013, la Banque Alimentaire Auvergne a été subventionnée à hauteur de 2 740 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies pour faire face aux problèmes de la faim en région Auvergne, par la collecte et la redistribution de denrées alimentaires. Cette année, la même somme a été prévue.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 740 euros à la Banque Alimentaire Auvergne, au titre de l'année 2014.

Aide en gare - S.O.S. Voyageurs

L'association dite «Aide en gare - S.O.S. Voyageurs», fondée le 26 mars 1984, a pour but :
- d'accueillir dans son local en gare SNCF, toute personne en difficulté (voyageur ou non voyageur) ;
- de répondre aux besoins immédiats de ces personnes dans la mesure de ses possibilités, si nécessaire en liaison avec les institutions et les associations compétentes.

En 2013, Aide en gare - S.O.S. Voyageurs a été subventionnée à hauteur de 1 670 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies pour répondre aux besoins des voyageurs en difficultés. Cette année, la même somme a été prévue.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 670 euros à Aide en gare - S.O.S. Voyageurs, au titre de l'année 2014.

Loisirs et Solidarité des Retraités

L'association Loisirs et Solidarité des Retraités (L.S.R.) a pour but de répondre aux besoins sociaux des retraités, préretraités et toutes personnes en âge de la retraite.

Ces besoins sont extrêmement variés : rencontres, voyages, distractions, activités culturelles, activités physiques et sportives.

L'association adhère à la Fédération Loisirs et Solidarité des Retraités qui coordonne les 150 L.S.R. de France. Cependant, chaque L.S.R. est indépendante et autonome financièrement (aucun lien de subordination).

Le budget prévisionnel 2014 est de 10 150 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 350 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2013 une subvention de fonctionnement de 350 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 350 euros à Loisirs et Solidarité des Retraités, au titre de l'année 2014.

Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques

L'association Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques du Puy-deDôme a pour but de regrouper sur le plan national les familles de malades mentaux dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.

La section U.N.A.F.A.M. du Puy-de-Dôme aide et soutien les familles au travers d'accueils, de groupes de parole et de séances d'informations.

L'association demande une subvention d'un montant de 7 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2013 une subvention de fonctionnement de 7 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 4 000 euros à U.N.A.F.A.M. 63, au titre de l'année 2014.

CLIC Agglomération Clermontoise

L'association CLIC Agglomération clermontoise regroupe les 20 communes de l'agglomération et les principaux acteurs qui travaillent dans le domaine de la gérontologie.

Son objectif est de donner une meilleure information sur les actions menées, en particulier sur le territoire de Clermont-Communauté, en direction des personnes âgées.
Sa vision transversale du territoire lui permet d'assurer les fonctions d'observatoire et de coordination du réseau. Il fournit aux différents C.C.A.S. tous les éléments nécessaires afin de pouvoir répondre aux questions spécifiques à la gérontologie.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 200 euros au CLIC Agglomération clermontoise, au titre de l'année 2014.

ESPERANCE 63

L'association ESPERANCE 63 a pour but d'apporter aux personnes en situation de handicap psychique les accompagnements, les aides et le soutien nécessaire à leur réhabilitation psychosociale et à leur inclusion sociale. Elle adhère à l'U.N.A.F.A.M. dont elle partage les objectifs.

L'association gère un Service d'Accueil de Jour (SAJ), un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT), et des Logements Regroupés (appartements associatifs).

Le budget prévisionnel 2014 est de 1 677 269,49 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 3 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2013 une subvention de fonctionnement de 1 000 euros et une subvention de fonctionnement complémentaire de 523 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 700 euros à ESPERANCE 63, au titre de l'année 2014.

ALTIS

L'association ALTIS est une association familiale ayant pour but la défense des intérêts matériels et moraux des familles du département du Puy-de-Dôme, et plus spécifiquement de celles ayant en leur sein un ou plusieurs enfants déficients intellectuels.

L'association permet à des adolescents de plus de 14 ans et à des adultes déficients intellectuels :

- la pratique régulière de loisirs et de sports adaptés à leur handicap ;
- de développer par ces pratiques leur motricité et leur adaptation ;
- d'encourager les rencontres avec des clubs ou associations sportives ou de loisirs œuvrant dans le domaine du handicap ou dans le milieu ordinaire ;
- de favoriser l'insertion sociale des personnes handicapées.

Le budget prévisionnel 2014 est de 63 716 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 1 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2013 une subvention de fonctionnement de 300 euros et une subvention de fonctionnement complémentaire de 500 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros à ALTIS, au titre de l'année 2014.

Association VIVRE

L'association VIVRE, créée en 1981, a pour but la réinsertion et le soutien des convalescents psychiatriques à leur sortie du Centre Hospitalier Sainte-Marie par la mise en place d'appartements leur permettant d'accéder à une certaine autonomie.

Les résidents sont logés dans des studios et appartements dans la ville de Clermont-Ferrand. A ce jour, 306 résidents ont pu profiter de cette prise en charge.

L'association demande une subvention d'un montant de 3 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2013 une subvention de fonctionnement de 1 500 euros et une subvention de fonctionnement complémentaire de 524 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 500 euros à VIVRE, au titre de l'année 2014.

Association pour la Défense des Familles et des Individus victimes de des sectes

L'Association pour la Défense des Familles et de l'Individu du Puy-de-Dôme (A.D.F.I. 63) a pour but de prévenir et de défendre les familles et les individus contre les pratiques exercées par des groupes, mouvements ou organisation à caractère sectaire, totalitaire et qui, quelles que soient l'appellation et la forme sous laquelle elles sont mises en œuvre, portent gravement atteinte aux Droits de l'Homme et aux Libertés fondamentales définies par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

L'association, reconnue d'utilité publique, est membre de l'Union Nationale des Associations pour la Défense des Familles et des Individus victimes des sectes.

Le budget prévisionnel 2014 est de 18 600 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 300 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2013 une subvention de fonctionnement de 300 euros et une subvention de fonctionnement complémentaire de 200 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 euros à l'Association pour la Défense des Familles et de l'Individu du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2014.

Système d'Échange Local de Clermont-Ferrand

L'association Système d'Echange Local de Clermont-Ferrand (S.E.L. de Clermont-Ferrand) a pour but de promouvoir les solidarités dans le cadre du développement local grâce à des échanges multilatéraux de savoirs, de biens et de prestations de services de voisinage ; ces échanges étant effectués de gré à gré, entre les adhérents, selon les offres et demandes de chacun.

L'association est gérée par un collectif de 7 personnes.

Le budget prévisionnel 2014 est de 1 600 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 300 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2013 une subvention de fonctionnement de 300 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 euros au Système d'Echange Local de Clermont-Ferrand, au titre de l'année 2014.

Jonathan Pierres Vivantes

L'association Jonathan Pierres Vivantes Puy-de-Dôme a pour but l'entraide bénévole morale, spirituelle pour ceux qui le désirent, et la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles dont un ou plusieurs enfants sont décédés, conformément aux orientations définies par l'Association Nationale «Jonathan Pierres Vivantes» dont le siège social est à Paris. Cette entraide peut aussi s'adresser aux frères et sœurs d'un enfant décédé.

Le budget prévisionnel 2014 est de 3 430 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 300 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2013 une subvention de fonctionnement de 300 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 euros à Jonathan Pierres Vivantes Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2014.

Subventions exceptionnelles

Jonathan Pierres Vivantes

Le Conseil d'Administration de l'association a désigné le 29 janvier 2014 trois personnes devant bénéficier d'une formation avec l'Institut Français de Psychosynthèse : deux parents niveau 1 pour devenir parents-écoutants et un parent pour approfondissement conduite groupe de paroles. Cette formation à l'Ecoute pour devenir parent-écoutant se déroule sur un week-end à Saint Peray.

Le coût est de 505,80 euros.

Au regard du coût du projet, l'association sollicite une subvention d'un montant de 505,80 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2013 une subvention exceptionnelle de 800 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 506 euros à Jonathan Pierres Vivantes Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2014.

GEM Avenir

L'association GEM Avenir, parrainée par l'ADAPT Auvergne et par l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens d'Auvergne, a pour but :

- d'assurer le fonctionnement d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) situé sur l'agglomération de Clermont-Ferrand,
- de promouvoir tout type d'actions en faveur des personnes adultes handicapées suite à une lésion cérébrale acquise.

L'association élabore, mensuellement, le planning des activités avec les participants. Ces derniers souhaitent faire du théâtre. Ils souhaitent faire travailler leur motricité, les déplacements, leur représentation de l'espace et leur élocution. D'autres souhaitent travailler leur mémoire. L'équipe d'animation a répondu favorablement à cette demande. La lésion cérébrale acquise entraine chez les personnes des difficultés pour intégrer les normes sociales ou comprendre les comportements des autres. Ce décalage provoque des réactions inadaptées d'où un isolement pour la personne, qui peut craindre d'avoir des attitudes inadaptées en public. Grace au théâtre et à des mises en situation, les personnes pourront travailler de façon ludique sur ces situations problématiques. Les personnes bénéficiaires sont environ 10 pour 8 séances.

Le coût est de 2 510 euros.

Au regard du coût du projet, l'association sollicite une subvention d'un montant de 1 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2013 une subvention exceptionnelle de 1 000 euros et une subvention de fonctionnement complémentaire de 600 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à GEM Avenir, au titre de l'année 2014.

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 juillet 2014

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à la Solidarité et à l'Action sociale,

Nicaise JOSEPH